SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

La Ville vous aide à vous (re)mettre en selle.

Achetez un vélo à assistance électrique
‣ Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 400 € remboursés

Achetez un dispositif pour transformer votre vélo mécanique en vélo électrique
‣Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 400 € remboursés

Achetez un vélo mécanique
‣ Recevez 100 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 100 € remboursés

Achetez un vélo cargo ou un triporteur mécanique ou à assistance électrique
‣ Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 600 € remboursés

Achetez une remorque pour transformer votre vélo en vélo cargo
‣ Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 100 € remboursés

Achetez un casque et / ou un antivol
‣ Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 50 € remboursés

Sans condition de ressources, la Ville vous aide aussi.

Achetez un vélo adapté
(personnes à mobilité réduite)
‣ Recevez 33 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 900 € remboursés

Participez à un stage d'apprentissage du vélo ou de remise en selle avec un organisme agréé
‣ Recevez 100 % du prix d'achat HT

Jusqu'à 60 € remboursés

Souscrivez à un abonnement annuel pour stationner votre vélo de façon sécurisée dans un parking
‣Recevez 50 % du coût annuel HT de l'abonnement

Jusqu'à 100 € remboursés

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CES AIDES :

Vous êtes Parisien, majeur et votre revenu fiscal de référence annuel par part est inférieur ou égal à 6 300 €. Sur justificatif d'achat.
Retrouvez toutes les conditions des aides à l'écomobilité sur paris.fr/mobilites

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CES AIDES

Vous êtes Parisien, majeur. Sur justificatif d'achat.
Retrouvez toutes les conditions des aides à l'écomobilité sur paris.fr/mobilites

Île-de-France Mobilités propose également des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. **Elles peuvent dans certains cas compléter celles de la Ville.**

Sofia souhaite se remettre au vélo.
Elle veut acheter un vélo à assistance électrique, un casque, un antivol.
La Ville lui rembourse **jusqu'à 450 €***
** si son revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 6 300 €.*

Victor voudrait équiper son vélo d'une remorque.
La Ville lui rembourse **jusqu'à 100 €***
** si son revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 6 300 €.*

Adrien va acheter un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite.
La Ville lui rembourse **jusqu'à 900 €** quel que soit son revenu fiscal.

À SAVOIR ! À SAVOIR ! À SAVOIR !

Certaines aides sont soumises à des conditions de ressources.

▸ Le revenu fiscal de référence annuel par part doit être inférieur ou égal à **6 300 €.**

La Ville subventionne également la création d'abris vélos sécurisés dans les habitats collectifs parisiens.

Le montant de l'aide est fixé à 50 % du coût HT des travaux plafonné à **2 000 €**.
Parlez-en à votre copropriété ou votre bailleur social.

Mobilib'

Ponctuellement besoin d'une voiture ou d'un utilitaire ?

Parce que l'on ne peut pas tout faire à vélo, découvrez le service d'autopartage parisien Mobilib'. La Ville vous rembourse **jusqu'à 100 €** de trajets (hors abonnement).

VILLE DE PARIS

Besoin d'aide pour vous (re)mettre en selle ?

Découvrez

les (nouvelles) aides financières de la Ville pour vous mettre au vélo !